



PREFET DE VAUCLUSE

Préfecture
Direction des relations avec les usagers
et avec les collectivités territoriales
Service des relations avec les collectivités territoriales
Unité affaires générales et affaires foncières

PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Préfecture
Direction des collectivités locales
de l'utilité publique et de l'environnement
Bureau de l'utilité publique
de la concertation et de l'environnement

APPROBATION ET AUTORISATION D'EXÉCUTION
du projet de création de la liaison souterraine à 63 000 volts Plan d'Orgon – Le Camp
et pose de fourreaux en réserve

Le Préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de l'énergie, partie législative ;

Vu, le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le titre VI de la loi du 15 juin 1906 modifiée, sur les distributions d'énergie électrique, notamment l'article 14 ;

Vu le décret du 29 juillet 1927 modifié, notamment l'article 50 ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières ;

Vu le décret n°2005-1069 du 31 août 2005 approuvant les statuts de la société RTE EDF Transport ;

Vu la circulaire ministérielle du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié, déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

Vu le décret n° 2009-368 du 1er avril 2009, relatif aux ouvrages électriques à haute et très haute tension réalisés en technique souterraine ;

Vu la demande d'autorisation d'exécution présentée le 26 mai 2011 par RTE Réseau de Transport d'Électricité, en vue de la création de la liaison souterraine à 63 000 volts Plan d'Orgon - Le Camp et de la pose de fourreaux en réserve sur le territoire des communes de Plan d'Orgon et de Cavaillon dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse ;

Vu le dossier annexé à cette demande, comportant notamment une notice d'impact ;

Vu la mise à disposition du public du dossier des travaux de création de la liaison souterraine à 63 000 volts Plan d'Orgon – Le Camp et de pose de fourreaux en réserve comportant notamment une notice d'impact organisée du 24 octobre 2011 au 14 novembre 2011 en vue notamment de la déclaration d'utilité publique des-dits travaux ;

Vu la consultation des Services et des communes concernées en date du 31 mai 2011 ;

Vu les avis formulés en cette occasion aux dates suivantes :

DREAL - prévention des risques - service biodiversité	14 juin 2011 27 juin 2011
Commandement de la Défense Aérienne	11 août 2011
Etat Major de l'Armée de Terre	29 juin 2011
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance	7 juillet 2011
Direction Régionale des Affaires Culturelles – Service Archéologie	+
France Telecom – Pôle DICT	+
Autoroutes du Sud de la France	+
Société Nationale des Chemins de Fer	+
Réseau Ferré de France	+
Nexity Saggel	+
Commandement de la Région Maritime Méditerranée	+
GRT Gaz	+
ERDF Méditerranée	+
Service Territorial de l'Architecture des Bouches du Rhône	+
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône	+
Agence Régionale de Santé – Délégation des Bouches-du-Rhône	+
SDIS des Bouches-du-Rhône	20 juillet 2011
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches-du-Rhône	+
Conseil Général des Bouches du Rhône	+
Commune de Cavaillon	21 juillet 2011
Direction Départementale des Territoires de Vaucluse	20 juillet 2011
Agence Régionale de Santé – Délégation de Vaucluse	11 août 2011
SDIS de Vaucluse	23 juin 2011
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse	23 juin 2011
Conseil Général de Vaucluse	2 août 2011
Communauté de communes Provence Luberon Durance	+
Commune de Plan d'Orgon	21 juillet 2011

+ : pas de réponse dans les délais fixés = avis réputé favorable ;

Vu les engagements souscrits par RTE Réseau de Transport d'Électricité, notamment par lettre du 13 septembre 2011 ;

Vu le bilan, en date du 6 janvier 2012, de la mise à disposition du public effectuée du 24 octobre 2011 au 14 novembre 2011 en mairies de Cavaillon et de Plan d'Orgon ;

Vu le rapport de la DREAL en date du 1^{er} mars 2012 ;

Sur proposition de Madame et Monsieur les Secrétaires Généraux des Préfectures de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône :

APPROUVENT

Le projet présenté le 26 mai 2011 par RTE Réseau de Transport d'Électricité, au titre de l'article 50 du décret du 29 juillet 1927 modifié, concernant les travaux de raccordement au poste 63 000/20 000 volts de Plan d'Orgon de la liaison souterraine à 63 000 volts Plan d'Orgon - Le Camp, et la pose de fourreaux en réserve, sur le territoire des communes de Plan d'Orgon et de Cavaillon, dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

AUTORISENT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Sous réserve :

- de prendre l'attache des services techniques de la mairie de Cavaillon avant le début des travaux ;
- d'informer le centre de secours des Alpilles Durance et le SDIS 84 du planning des travaux et de fournir aux équipes intervenant sur le chantier un moyen d'appel téléphonique.

Un recours contentieux peut être exercé devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

En application de la circulaire du 13 août 1998 de M. le Secrétaire d'Etat à l'Industrie, la présente autorisation sera insérée au recueil des actes administratifs des préfectures de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône et fera l'objet d'une publicité par affichage dans les préfectures de Vaucluse et des Bouches du Rhône ainsi que dans les mairies de Cavaillon et Plan d'Orgon. Elle sera notifiée à Mme la Directrice de RTE, Système électrique Sud-Est, 82 avenue de Haïfa, BP 319 - 13269 Marseille Cedex.

Fait à Avignon, le 10 AVR. 2012
Pour le Préfet de Vaucluse
et par délégation,
La secrétaire générale

Martine CLAVEL

Fait à Marseille, le 13 AVR. 2012
Le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

Pour le Préfet
la Secrétaire Générale Adjointe

Raphaëlle SIMEONI